



Règlement Général 2026

ARTICLE 1 – DÉFINITION

Honda Motor Europe et le MC Trajectoire GP organisent sous l'égide de la F.F.M une formule monotype nommée HONDA CB125R 7h60.

ARTICLE 2 – MOTOCYCLE

La machine homologuée et utilisée devra être une HONDA CB125R de type JC91A et JC95A (Numéro de châssis à partir de MLHJC91A3P5000000, ZDCJC95A*RF000001 et ZDCJC95A0TFxxxxxx et numéro moteur JC91E – 6300001 et 6400000), achetée neuve dans le réseau HONDA Moto en France métropolitaine selon le bon de commande spécifique Honda CB125R 7H60, sous réserve de disponibilité.

ARTICLE 3 – CONCURRENTS

Article 3-1 : Pourront participer :

La participation à la formule monotype Honda CB125R est ouverte aux pilotes :

- De toute nationalité
- Titulaires d'une licence nationale du type NCO, NJ3C, délivrée par la F.F.M pour l'année en cours
- **Âgés de 12 ans minimum le jour de l'épreuve, et de 75 ans d'âge maximum pour participer à la Honda CB125R 7h60.**
- Pour les équipages ayant un ou plusieurs pilotes entre 12 et 15 ans, celui-ci doit être constitué de 4 personnes.

La formule monotype Honda CB125R 7H60 est également ouverte aux pilotes majeurs titulaires d'une licence une manifestation délivrée par la FFM, prise, au plus tard le 21 Juin 2026 sur le site <https://licencie.ffmoto.net/>

- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins de 12 mois.

https://pratiquer.ffmoto.org/sites/default/files/documents/pdf/2024/08/Certificat%20Medical_2025.pdf

- Une copie pièce d'identité
- Pour les concurrents mineurs une autorisation parentale ou du représentant légal

L'organisateur se réserve le droit d'étudier toute candidature.

Tarifs des licences 2026

https://www.ffmoto.org/sites/default/files/documents/pdf/2026/01/TARIFS_ANNUELS_LICENCE_2026.pdf

ARTICLE 4 - EPREUVE

L'épreuve se déroulera sur le Circuit du Val D'Argenton à Le Breuil sous Argenton le 27 et 28 juin 2026. **L'épreuve de la Honda CB125R 7h60 2026 se déroule sur deux manches, dont la première sera avec une arrivée de nuit (voir horaires dans règlement général). Le départ de la 2eme manche sera identique à la première.**

La Honda CB125R 7h60 sera sous la responsabilité du club organisateur, dans le respect des règles établies par la F.F.M. et sous le contrôle de la CNV.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS

Le nombre d'engagés sera limité à 40 équipages de 3 ou 4 pilotes.

Toutes les demandes d'engagement pour l'épreuve de la Honda CB125R 7h60 2026 doivent se faire sur le site <https://ffm.engage-sports.com/honda-cb12r-7h60-2026/>

Il sera demandé un règlement en carte bancaire d'un montant de 279€ TTC par équipage.

Les droits d'engagement ne sont pas remboursables.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

Si un pilote ne peut pas participer à une épreuve, il pourra se faire remplacer par un autre concurrent. Le pilote devra transmettre le nom prénom et numéro de licence 2026 de celui-ci qui le remplace à l'organisateur pour accord dans les meilleurs délais.

Les éventuels cas de force majeure seront tranchés par les organisateurs.

ARTICLE 6 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

Article 6-1 : Vérification administrative

Les opérations de contrôle administratif se dérouleront auprès de l'organisation Moto Club Trajectoire GP le samedi matin de l'épreuve. Les pilotes devront se présenter avec leur licence de l'année en cours, leur pièce d'identité et leur confirmation d'engagement. Il leur sera remis un brassard de couleur et assorti d'un bracelet qui sera mis à leur poignet.

Toutes personnes considérées comme accompagnateur et présent sur la voie des stands et la zone de panneauage doivent être titulaire d'une licence FFM 2026 au minimum LJO (voir barème).

https://www.ffmoto.org/sites/default/files/documents/pdf/2026/01/TARIFS_ANNUELS_LICENCE_2026.pdf

Article 6-2 Vérification technique

Chaque équipage devra soumettre son motocycle, ainsi que son équipement aux opérations de vérifications techniques.

Une équipe présentant une machine au contrôle technique :

- non accompagnée de son certificat d'immatriculation, ou de son certificat de conformité EU,

- en non-conformité avec le Règlement Technique des machines de sport,

Ne pourra pas concourir, ni prétendre au remboursement du droit d'engagement.

Une deuxième machine par équipage pourra être présentée au contrôle technique identique à la principale, Cette moto pourra être utilisée si la première a été mise hors d'usage pendant les essais libres, chronométrés et warm up. Comprendre par hors d'usage : cadre, bras oscillant tordus, tés et tubes de fourche tordus.

Les vérifications techniques préliminaires sont des vérifications de sécurité, la conformité de la machine avec les règles techniques reste sous la responsabilité du pilote.

Lors du contrôle, les machines doivent être en tous points conformes au règlement sans exception.

Les vérifications techniques préliminaires auront lieu le samedi matin (Voir horaires en annexe). Toutefois une machine accidentée ou victime d'une avarie pourra être soumise au contrôle technique à tout moment de la manifestation.

- Les pilotes devront présenter leurs équipements homologués

Leur casque homologué de type intégral, d'une seule pièce (Norme ECE 2205P et 2206) en bon état sans décoration et avec peinture d'origine ;

Leur protection dorsale obligatoire (norme EN 1621.2). Correspondant à la taille du pilote et non coupé. **La protection pectorale est obligatoire avec la norme ECE 1621.3**

Si les étiquettes ou les normes sont effacées ou illisible, les équipements seront refusés.

L'Airbag n'est pas obligatoire. En cas de port d'airbag, si celui-ci n'a pas de plaque dorsale intégrée, celle-ci est obligatoire.

La marque de l'équipement du pilote est libre. Tout équipement comportant le nom ou les couleurs d'un constructeur concurrent est interdit ainsi que les marques de cigarettes ou d'alcool (loi Evin).

Article 6-3 Caméra embarquée

Se référer à l'article 11.1 des règles générales pour les épreuves de vitesse et à l'article 2.1.24 du code sportif national.

ARTICLE 7 – ESSAIS

Sauf cas de force majeure, les horaires de la manifestation seront conformes aux horaires annexés au présent règlement.

Lors des essais libres du samedi, les machines devront porter leurs numéros de course, leur transpondeur et les partenaires de la Honda CB125R 7h60.

Les coureurs pourront être admis à tout moment sur la piste pendant le temps prévu pour les essais.

Il sera prévu deux séances d'essais libres, une séance d'essais chronométrés de 20 minutes par pilote.

La moyenne des temps de chaque pilote de chaque équipage sera retenue pour le placement sur la grille de départ de la course de 7h60 le samedi.

Une séance chronométrée supplémentaire de type Superpole, sur 1 tour, sera organisée pour les 10 premiers équipages des essais chronométrés avec 1 seul pilote par équipe. Cela définira les 10 premières positions sur la grille de départ de la course 7H60.

Le pilote qui courra la Superpole sera le pilote le moins rapide de l'équipage lors des essais chronométrés.

Le nombre d'équipage engagé sera limité à 40 motos.

Il n'y aura pas de temps qualificatif minimum pour participer à l'épreuve de la Honda CB125R 7h60 cependant, la direction de course pourra demander l'utilisation d'un gilet fluorescent pour un pilote trop lent.

ARTICLE 8 COURSE

Article 8-1 : Grilles de départ

Si un pilote n'avait pas de temps chronométrés suite à sa séance d'essais qualificatif, le jury de l'épreuve a la possibilité de l'intégrer à l'équipage pour la course du samedi. Dans ce cas l'équipage s'élancera de la dernière position de la grille de départ. **L'épreuve de la Honda CB125R 7h60 2026 se déroulant sur deux manches, chaque départ sera donné dans l'ordre du résultat des qualifications. (voir annexe 1 -horaires)**

Article 8-2 Procédure de départ

- Tour de reconnaissance,
- Mise en épi, le pilote sur la machine, moteur arrêté,
- Sur ordre du directeur de course, par un drapeau vert, les concurrents s'élanceront un par un pour effectuer un ou deux tours de chauffe (suivant la décision de la direction de course)
 - A l'issue du ou des deux tours de chauffe, il sera présenté le drapeau rouge, et tous les participants devront se remettre en grille, coupe-circuit à la main.
- Mise en épi. L'accompagnateur qui tiendra la machine devra être licencié LAP au minimum.
- Les pilotes se placeront sur le côté opposé de leurs machines, traverseront la distance les séparant au drapeau national agité
- Présentation : « Panneau 3 minutes », « Panneau 1 minute », « Panneau 30 secondes »
- Départ au drapeau national, par le Directeur de Course, les pilotes courent vers leur moto, mettent seul le moteur en marche.
- La sortie des stands sera ouverte après le passage du dernier concurrent.

Les équipages qui ne seraient pas sortis de la voie des stands avant la fermeture de celle-ci prendront le départ des tours de chauffe depuis la sortie des stands sous les ordres des commissaires.

• Il leur sera appliqué un « Stop & go » de 10 secondes pour « non-participation » au tour de reconnaissance.

• Les pilotes qui rencontrent un problème lors du ou des tours de chauffe peuvent retourner dans la voie des stands pour réparer et prendre le départ à la sortie des stands. Il sera appliqué un « stop & go ».

ARTICLE 8-3 TEMPS DE PILOTAGE

Temps de pilotage : conformément aux RTS vitesse en vigueur à la date de l'épreuve. Le temps du relais ne pourra excéder 30 min. <https://ffm.ffmoto.org/media/document/rts-vitesse-0#page/16>

Les temps de conduite des pilotes sont placés sous la responsabilité du Team Manager. Ils pourront donner lieu, après vérification, en cas de dépassements, à des sanctions sous forme de pénalités de temps.

S'il y a dépassement du temps de conduite, le nombre de tours effectués après le temps imparti sera décompté.

Article 9 – STANDS

Chaque stand devra afficher clairement et visiblement le numéro de la machine en compétition sur l'épreuve. Un tapis environnemental (absorbant remis sur place par Bridgestone) de longueur et largeur de la machine est OBLIGATOIRE pour faire la mécanique (dans le stand) et le plein (hors du stand). Moquette interdite.

- 7 personnes maximum admises dans les stands parmi les pilotes, les mécaniciens, les panneauteurs.
- En cas de dépassement de ce nombre, les commissaires et responsables des stands en référeront au directeur de course qui appliquera l'article 11 du présent règlement.
- Les équipages devront impérativement occuper les stands ou emplacements qui leur seront attribués.
- Les concurrents devront se conformer à la vitesse affichée dans le couloir de décélération et dans les stands (20 ou 30 km/h selon les circuits). La circulation s'effectue à vitesse réduite devant les stands et jusqu'à l'accès à la piste de course.
- Lors des ravitaillements, la machine doit être béquillée, sur un tapis environnemental, hors du stand, moteur éteint. Le pilote ne doit pas rester sur celle-ci.
- La personne assurant le ravitaillement devra être vêtue d'une **combinaison en coton ou pantalon et blouson en matière ignifugée**, de chaussures fermées, de gants (en cuir ou en coton), la tête couverte d'un casque intégral (la visière fermée) ou d'une cagoule (en coton) avec des lunettes enveloppantes. Par exemple : un pilote équipé peut faire le ravitaillement.
- Deux personnes seulement sont autorisées à rester autour de la machine : Le ravitailleur et le « pompier », qui sera équipée comme le ravitailleur sera prêt à intervenir avec un extincteur à l'arrière de la machine.
- Si de l'essence est répandue sur le réservoir, celle-ci devra être essuyée avant que le pilote remonte sur sa machine.
- Les ravitaillements par échange de réservoir sont interdits

Les interventions mécaniques sur la machine s'effectueront à l'intérieur des stands. Pour raisons de sécurité, le changement des roues s'effectuera également à l'intérieur des stands.

- Les changements de pilote s'effectueront moteur arrêté.
- Une réserve de 20 litres de carburant (derrick compris) sera autorisée dans le stand.
- Un extincteur conforme aux RTS fourni par l'équipage sera obligatoire dans chaque stand. (voir article 5-2 du règlement technique Honda CB125R 7h60 2026).
- Il est formellement interdit de fumer, ou de souder ou d'employer de l'outillage à moteur thermique et électrique dans le stand.

Le Jury de l'épreuve, sur demande du Directeur de Course, a la possibilité, en cas de force majeure, de réduire les distances des essais et des courses finales.

Article 10 – CLASSEMENT

Pour être classé, tout équipage devra avoir effectué 75% de la distance du premier de sa catégorie et être passé dans les 5 minutes après le 1er sous le drapeau à damier.

Un classement général sera établi conformément au cumul des deux manches. Sera extrait de ce classement :

- Un classement féminin individuel,
- Un classement scratch par équipe,
- Un classement junior (moins de 18 ans),
- Un classement concessionnaire scratch,
- Un classement « Guest » scratch.

Le classement final de la Honda CB125R 7H60 2026 sera celui validé par le jury à l'issue de la course.

Article 11 – SANCTIONS

En cas d'infraction constatée pendant l'épreuve, il sera appliqué le barème suivant :

INFRACTIONS	1ere constatation	2eme Constatation	3eme Constatation
Vitesse excessive dans la voie des stands	stop & go (30s)	2 stop& go (30s)	EXCLUSION
Ravitaillement moteur en marche, ou/et dans le stand, ou/et pilote sur la moto	2 stops & go (30s)	EXCLUSION	
Plus de 7 personnes dans les stands	stop & go (30s)	2 stop& go (30s)	EXCLUSION
Non-conformité de l'identification (N° transpondeur)	avertissement	stop & go (30s)	EXCLUSION
Machine mise en route lors du départ par une personne autre que le pilote	stop & go (30s)		
Réparations mécanique effectuées en dehors des stands	avertissement	stop & go (30s)	
Changement de pilote moteur en marche	stop & go (30s)	2 stop& go (30s)	
Circuit ou stand pris dans le sens inverse de la marche (sans autorisation et moteur en marche)	EXCLUSION		
Dépassement sous drapeau jaune	stop & go (30s)	2 stop& go (30s)	
Aide extérieure SANS AUTORISATION avant l'entrée des stands			EXCLUSION

ARTICLE 12 - VERIFICATIONS FINALES

A l'issue de la course, toutes les machines ayant franchi la ligne d'arrivée devront être mises en parc fermé. Un contrôle technique inopiné pourra être effectué sur n'importe quelle moto ou pilotes.

ARTICLE 13 - RECLAMATIONS

Le dépôt de réclamation devra s'effectuer conformément à l'article 8 des règles générales pour les épreuves de vitesse.

ARTICLE 14 – OFFICIELS

Pour l'épreuve, il y aura un Directeur de Course, un directeur de Course Adjoints, des Chronométrateurs et des Commissaires Techniques.

Les officiels précités devront avoir satisfait à un séminaire fédéral, en cours de validité.

Un commissaire Sportif et un président du Jury seront désignés par le Club organisateur.

ARTICLE 15 - TRANSPONDEURS

Le chronométrage des machines s'effectue par système transpondeur. Lors de l'épreuve, les concurrents se verront remettre un transpondeur qu'ils devront restituer à l'issue de la manifestation.

Le transpondeur doit être restitué au plus tard une heure après la fin de la dernière course. En cas d'oubli, le pilote doit l'envoyer dans les trois jours à la F.F.M. ou à l'adresse du responsable du chronométrage. Il est sous l'entière responsabilité du concurrent, pendant toute la manifestation et jusqu'à sa restitution, en conséquence, la perte, le vol ou la détérioration du transpondeur est à la charge du concurrent.

Le transpondeur devra être placé à l'avant de la moto sur la fourche.

ARTICLE 16 - PRESCRIPTIONS GENERALES

Tous les cas non prévus au présent Règlement seront tranchés par le Jury de l'épreuve, conformément aux dispositions du Code Sportif National de la F.F.M., de ses Annexes et des règles générales 25 power endurance 2024.

Article 16-1 : Responsabilités

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile de l'organisateur, du promoteur, de la FFM ou du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

ARTICLE 17 - LAISSEZ-PASSER

Les laissez-passer pilotes ou mécaniciens fournis par les organisateurs ne sont ni vendables, ni cessibles à titre gracieux.

Les laissez-passer par équipages suivants :

- 3 ou 4 pilotes
- 4 assistants par équipe

Ces laissez-passer ne peuvent être utilisés que par leur titulaire.

Toute fraude entraînera la confiscation immédiate et définitive des laissez-passer incriminés, et l'exclusion de son porteur, sans préjuger des sanctions disciplinaires encourues par le titulaire, le pilote à qui ils ont été délivrés.

ARTICLE 18 – HORAIRES

Voir les horaires en annexes.

ARTICLE 19 - CIRCULATION DANS LE PARC COUREURS

La pratique du deux roues, vélo ou mini moto, trottinette est interdite dans le paddock. Rappelant que le team manager de l'équipe est responsable de ses pilotes et de ses accompagnateurs, celui-ci pourra être sanctionné par le jury de l'épreuve, la sanction prononcée pourra aller jusqu'à l'exclusion l'équipage de la manifestation.

ARTICLE 20 – BRIEFING

Une réunion préparatoire obligatoire sera organisée par l'organisation, devront être obligatoirement présent les teams managers, les pilotes de moins de 18 ans et les pilotes titulaires d'une licence 1 manifestation (LJO). Toute absence à celui-ci sera passible d'une sanction de 2 stops and go.

ARTICLE 21 – PARTENAIRES

Tout pilote engagé à la Honda CB125R 7h60 se doit de porter et de respecter les couleurs de l'ensemble des partenaires.

Les machines devront avoir un carénage stické avec le kit d'autocollants obligatoire de la Honda CB125R 7h60.

La présence de stickers ou de badges d'annonceurs concurrents aux partenaires de la Honda CB125R 7h60 est strictement interdite. Tout pilote qui enfreindrait cette règle sera sanctionné par la non-attribution de lots.

Le jury est souverain dans les autres cas, en cas de récidive, le pilote sera exclu de la Honda CB125R 7h60.

LES PARTENAIRES :

- HONDA
 - BRIDGESTONE
 - MOTUL
 - DEPOT RACING
- Cette liste est évolutive. En cas de modification, un additif sera fourni.

Pour tous renseignements sportifs – administratifs – techniques :

Francis Quinet

Francis.quinet@trajectoiregp.com

Mobile :(+33) 0677037793

Pour tout autre renseignement :

Lisa Espinasse

Lisa.espinasse@honda-eu.com

ANNEXE 1 – Horaires

Ces horaires sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être changés par l'organisateur.



HORAIRES VENDREDI

17h30 - 19h00 Administratif et Technique Endurance 7H60

18h30 Track walk et cours de pilotage (débutants)

HORAIRES SAMEDI

7h30 - 9h30 Contrôles Administratif 3h00

8h00 - 12h00 Technique Endurance 7H60 4h00

9h00 - 9h25 Briefing commissaires 25'

9h30 - 10h00 Briefing pilotes débutants (LJA et NJ3C) 30'

10h05 - 12h05 Essais libres endurance 2h

PAUSE REPAS

13h15 - 13h45 Briefing team manager 30'

14h00 -15h00 Essais libres endurance 1h00

15h15 - 15h35 Qualification Pilote Endurance Bleu 20'

15h40 - 16h00 Qualification Pilote Endurance Blanc 20'

16h05 - 16h25 Qualification Pilote Endurance Rouge 20'

16h30 - 16h50 Qualification Pilote Endurance Vert 20'

PAUSE

17h00 - 17h45 Superpole (pour les 10 premiers teams) 40'

PAUSE

18h15-18h30 Procédure de départ Endurance 15'

18h30-22h30 Endurance HONDA CB 125R 7H60 1er Manche 04h00

HORAIRES DIMANCHE

7h30 - 8h00 Procédure de départ Endurance 15'

08h00 -12h00 Endurance HONDA CB 125R 7H60 2^{ème} Manche 04h00

13h00 Remise des prix et Repas

